

EXECUTION DE MARTIAL COUPRY

RADON 23. SEPTEMBRE 1940

Témoignage de M^{me} l'Abbé P. Fulgence, aumônier des RR. MM Bénédictines
Abbaye Notre Dame, Argentan 61 200
Recueilli par le correspondant le 8.9.76

J'étais alors premier vicaire de Notre Dame d'Alençon; Je rentrais de captivité et j'avais été libéré fin juillet en qualité de prêtre-aumônier Régimentaire.

L'archiprêtre M. Barré était alors en congé ou retraite. Je restais seul au presbytère avec mon collègue l'Abbé Poulain Marcel, aujourd'hui, curé de Bellême.

Le dimanche 22 septembre 1940 vers 11 heures je reçus la visite de deux allemands qui demandèrent un rendez-vous, lequel je fixai à 18 h ayant une profession scoute à Saint François vers 17 heures, pensant que, si c'était pour interdire le rassemblement, celui-ci aurait eu lieu.

L'un des Allemands, le Capitaine KAPUST me demanda alors d'assister le lendemain un jeune Français qui serait fusillé.

Je fis remarquer quand je connus l'âge du condamné que ces Messieurs fusillaient des mineurs. Le Capitaine m'objecta que la majorité pénale était 18 ans et que le jeune Coupry étant né le 23.I2.1920, il était majeur.

Le jeune Coupry était interné au château des Ducs et accusé d'acte de franc-tireur entre Laigle et Rugles.

Je le trouvai donc le matin vers sept heures à Bonet où il avait été améné. Nous restâmes 1/2 heure ensemble. Il me confia que ces barrages faits sur la route un soir de fête, n'étaient pas, dans son esprit capables d'entraîner une pareille sanction. Il avait été condamné le 23 Août 1940 par un tribunal militaire allemand siégeant à l'Aigle à 8 ans de forte rétention et Coupé Roger à 5 ans de prison. Le haut commandement allemand de Saint Germain en Laye avait fait appel de la sentence. La cour martiale d'Alençon siégeant le 29 Août avait condamné Coupry à mort et Coupé à 8 ans de prison.

Un allemand, le Lieutenant SCHWENKE (peut-être le lieutenant interprète JANKE) avait assuré leur défense. Il semble que ce lieutenant, ancien élève de l'école des Cadets, avait démissionné de l'armée à l'avènement du régime hitlérien et était considéré comme anti-nazi ou tout au moins tiéde.

Nommé avocat d'office il avait consulté Maître Lefèvre père, avocat, rue de Bretagne qu'il semblait connaître, pour assumer sa charge.

Je pris donc avec Martial Coupry dans une voiture allemande pour le champ de tir de Radon. J'avais exigé qu'il pût, avant de mourir écrire à ses proches. Sur l'intervention du Lieutenant SCHWENKE, le Colonel-Commandant la plane y consentit, mais exigea de voir les lettres écrites au crayon, le crayon, le papier et les enveloppes ayant été fournis par moi-même.

Martial Coupry mourut dignement. Il demanda à n'avoir pas les yeux bandés et je repoussai le soldat de la WH qui s'apprêtait à lui passer le bandeau.

J'obtins sur sa demande qu'il n'eût pas les mains liées.

Je ne pus éviter qu'il ne fut lié au poteau par une corde passée autour de sa poitrine.

Après la première salve il resta debout, ce qui créa le trouble dans le peloton d'exécution? Un sous officier s'apprêtait à donner le coup de grâce quand le Capitaine Kapust ordonna une seconde salve.

"Sa mort fut très digne me dit-il."

Il fut enterré au cimetière de Radon, la population était convoquée. J'exigeai l'inscription sur les registres paroissiaux et le Lieutenant Schwenke fit les démarches nécessaires près de l'abbé Dubois, curé de Valframbert.

Moi, je fus conduit par une Opel grise à Bois Arnault pour prévenir les parents.

Il me semble que Kapust et Schwenke accoplirent leur rôle avec beaucoup de regrets.

"On nous demande d'être bien avec les populations et voilà ce qu'on nous fait faire!" (Lieutenant Schwenke) (de Dusseldorf)

"Voir les lettres, ce n'est pas beau, mais c'est mon devoir" Capitaine Kapust, professeur de français à Breslau)

Je fus du maire de Bois Arnault en 1959 (le 19. Janvier) une demande d'attestation que je fournis afin que Martial Coupry puisse bénéficier de la mention "mort pour la France".

J'assis à l'inhumation définitive à Bois Arnault le 29 Avril 1949 et je prononçai quelques mots sur la tombe de Martial.

J'en mis au point le texte avec le maire et le curé, car il ne semble pas que l'unanimité ait été faite à l'époque sur l'acte des jeunes Coupry et Coupé, les A?C, si je me souviens bien avaient, à l'origine refusé d'assister à la cérémonie; il fallut les efforts du Maire et du Curé pour les faire revenir sur leur décision.

J'ai le sentiment que l'acte qui entraîna la condamnation fut irréfléchi et qu'il peut s'inscrire dans la logique d'un dimanche trop arrosé.

Je suis sûr que le Capitaine Kapust et le Lieutenant Schwenke ne furent pas fiers de leur mission, qu'ils la regrettèrent mais obéirent.

Témoignage recueilli par le correspondant du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale.

Jean Vigile